ÉNERGIES

2027 reste exposé ; intégrer la nouvelle trajectoire CPB.

À la clôture du 30 octobre, l'électricité France Cal-27 atteint 128,16 €/MWh et le TTF Cal-27 reconstitué 81,48 €/MWh. Les horizons suivants restent moins chers, sans constituer une prévision de baisse. En novembre, la priorité est de mesurer les volumes encore ouverts et de mettre à jour les clauses de révision, après la publication du nouveau décret CPB.

ÉLECTRICITÉ FRANCE CAL-27

128,16

€/MWh

Clôture du 30/10/2026

GAZ TTF CAL-27 RECONSTITUÉ

81,48

€/MWh

Clôture du 30/10/2026

Électricité : comparer les horizons à profil constant

France Cal-27 gagne 9,1 % du 23 au 30 octobre. Les Cal-28, Cal-29 et Cal-30 clôturent à 70,94, 62,97 et 63,40 €/MWh, environ 45 à 51 % sous 2027. Ces écarts concernent des années de livraison différentes. Lecture ANYWAY : consulter les horizons compatibles avec le besoin réel, puis comparer profil, capacité, tolérances et garanties ; un prix de gros n'est pas une offre tout compris. [1]

Gaz : distinguer le TTF annuel du PEG français

Le TTF Cal-27 reconstitué progresse de 7,5 % sur la même semaine et le Cal-28 ressort à 50,29 €/MWh. Le calcul utilise le PVB moins le spread PVB-TTF de mêmes date et échéance. Il ne fournit pas une cotation PEG France. Lecture ANYWAY : contrôler le hub, la formule et le calendrier réellement inscrits au contrat ; ne pas appliquer un mouvement TTF à la totalité de la facture. [2]

LECTURE ANYWAY

Par compteur et échéance, rapprocher volumes prévisionnels, volumes fixés et dates de fin. Chiffrer l'effet de mouvements de marché sur les seuls volumes ouverts. Documenter un scénario de hausse et un de détente ; il s'agit de sensibilités budgétaires, pas de prévisions.

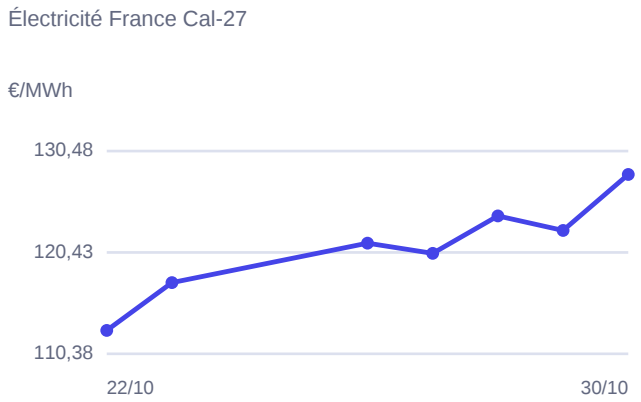
MARCHÉS & TENDANCES

Cours et indices : voir leur évolution.

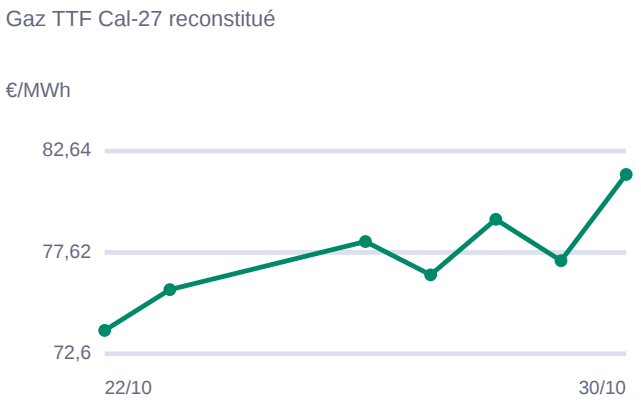
Marchés de gros · Clôture du 30/10/2026 · hors réseau, taxes et marge fournisseur.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Électricité France Cal-27 [1]	128,16 €/MWh	+9,1 % vs 23/10/2026 · Baseload annuel ; contrat fixe.
Électricité France Cal-28 [1]	70,94 €/MWh	Année de livraison distincte de 2027.
Gaz TTF Cal-27 reconstitué [2]	81,48 €/MWh	+7,5 % vs 23/10/2026 · PVB Cal-27 moins spread PVB-TTF ; pas PEG France.
Gaz TTF Cal-28 reconstitué [2]	50,29 €/MWh	Mêmes date et échéance pour les deux jambes.

La progression récente des contrats Cal-27 [1] [2]



112,7 à 128,16 · +13,72 %



73,76 à 81,48 · +10,47 %

Du 22 au 30 octobre, France Cal-27 progresse de 13,72 % et le TTF Cal-27 reconstitué de 10,47 %. Les comparaisons hebdomadaires du tableau partent du 23 octobre. Ces observations ne prédisent pas les prochains prix.

Chaque série possède son unité et son échelle. Sept clôtures du 22 au 30 octobre 2026. Pas de points inventés les jours non cotés. Marché de gros, hors réseau, taxes et marge. Le TTF est calculé par soustraction de jambes OMIP identiques en date et échéance ; ce n'est pas le PEG. Fréquence des observations : quotidienne, jours cotés.

Spot, prix repère et facture ne suivent pas le même calendrier

Du 19 au 25 octobre, le spot électrique France moyen revient à 128,37 €/MWh, soit -29,2 % sur la semaine précédente ; le PEG PMoy moyen atteint 91,06 €/MWh, +6,5 %. Le PRVG résidentiel augmente de 6,6 % TTC en novembre, à 194,90 €/MWh TTC en moyenne, uniquement sous l'effet de l'approvisionnement selon la CRE. Ce repère résidentiel ne constitue pas un tarif professionnel. [3] [4] [5]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Réseaux : des composantes distinctes · EN VIGUEUR

TURPE depuis août : +3,04 % HTA-BT, +3,34 % HTB, sans cumul. Gaz : ATRD7 +5,87 % depuis juillet ; ATRT8 +3,41 % depuis avril, interconnexions concernées en octobre. Aucun de ces taux ne s'applique uniformément à la facture totale. [6] [7] [8] **À faire :** Rapprocher chaque ligne du point, du profil, de la puissance et de la grille applicable.

CPB : nouveau décret, accise séparée · EN VIGUEUR DEPUIS LE 10 OCTOBRE

Le décret 2026-933 prolonge la période jusqu'en 2029 : 0,0162 CPB/MWh PCS en 2027, 0,0355 en 2028. Obligation fournisseur, pas taxe forfaitaire nationale. Accise et majoration ZNI restent distinctes ; conditions d'éligibilité à contrôler. [9] [10] **À faire :** Exiger coefficient, prix, méthode et preuves CPB ; contrôler les attestations et le bilan d'accise.

Tertiaire : données et objectif 2030 · EN VIGUEUR

Qualifier le seuil de 1 000 m² et les surfaces cumulées. Déclaration 2025 attendue avant le 30 septembre 2026. Cible relative -40 % en 2030 ou valeur absolue ; préparer les modulations concernées avant septembre 2027. [11] **À faire :** Contrôler le dépôt, répartir les responsabilités et documenter les corrections et plans d'action.

BACS : pas de report uniforme · SELON PUISSANCE ET BÂTIMENT

L'existant de plus de 290 kW relevait déjà de janvier 2025. Pour les autres systèmes concernés de plus de 70 kW : au renouvellement, au plus tard janvier 2030. Neuf et exception économique : régimes propres à qualifier. [12] **À faire :** Vérifier puissance, permis, renouvellement et étude éventuelle avant engagement.

RSE · Sobriété vérifiable et origine documentée

PACTE Entreprises : accompagner les économies réelles

Le catalogue ministériel actualisé le 23 octobre maintient PACTE Entreprises jusqu'en 2028. Cette voie d'accompagnement ne garantit ni éligibilité ni financement. Pour la saison de chauffe, commencer par les horaires, consignes et usages évitables, puis mesurer avant d'engager un investissement. [13]

À engager : Vérifier les conditions avant commande ; comparer les kWh corrigés de l'activité et de la météo.

Garanties d'origine : acheter une preuve adaptée

L'ADEME distingue la traçabilité contractuelle par garanties d'origine de leur utilisation dans une analyse de cycle de vie ou un bilan. Un certificat porte sur un MWh ; son achat ne démontre pas une économie d'énergie physique ni un bilan d'émissions nul. [14]

À engager : Exiger annulation, période et origine ; vérifier le référentiel retenu avant toute allégation environnementale.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Consulter des offres comparables

Comparer fournisseurs et horizons avec mêmes volumes et profils. Isoler fourniture, capacité, acheminement, CEE/CPB et taxes. Chiffrer flexibilité, garanties, pénalités et conditions de résiliation ; le différentiel entre deux CAL ne constitue pas un gain garanti sur une facture.

Mettre à jour la clause CPB

Faire préciser les années et volumes concernés, le coefficient d'obligation, la référence du prix du certificat et les justificatifs. Prévoir une révision contrôlable, la notification des changements et le traitement des désaccords, plutôt qu'une répercussion générale de surcoûts non documentés.

Avancer sur les horizons 2028-2030

Les possibilités de couverture proches de l'hiver se réduisent avec le calendrier. Définir des seuils de décision et des tranches compatibles avec le budget et le risque accepté. Une stratégie moyen et long terme nécessite des cotations exécutables, un suivi des consommations et une validation contractuelle.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Étude personnalisée offerte, sans engagement : consommations, contrats, échéances, stratégie de couverture et consultation fournisseurs.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] OMIP · France baseload Cal-27 à Cal-30 : clôtures du 22 au 30 octobre · 2026-10-30
[2] OMIP · TTF reconstitué : PVB et spread PVB-TTF Cal-27/28, mêmes dates · 2026-10-30
[3] Energy-Charts / Fraunhofer ISE, SMARD (CC BY 4.0) · Spot France : prix par intervalle, moyennes journalières Europe/Paris · 2026-10-25
[4] NaTran SMART · PEG/TRF : prix moyens quotidiens PMoy, comparaison de semaines complètes · 2026-10-25
[5] CRE · PRVG novembre : +6,6 % TTC, uniquement approvisionnement · 2026-10-12
[6] CRE · TURPE 7 : évolution du 1er août, pas de cumul distribution/transport · 2026-06-08
[7] CRE · Décision 2026-96 : ATRD7 au 1er juillet 2026 · 2026-05-07
[8] CRE · Décision 2026-28 : ATRT8, réseau principal/régional et interconnexions · 2026-01-28
[9] Légifrance / JORF · Décret 2026-933 du 30 septembre : trajectoire et coefficients CPB · 2026-10-09
[10] DGFiP · Accises énergie : usages éligibles, ZNI, attestations et bilan annuel · 2026-03-11
[11] Service Public · Éco Énergie Tertiaire : périmètre, déclarations et modulations · 2025-09-09
[12] Légifrance · R.175-2 : version en vigueur au 1er novembre 2026 · 2025-12-28
[13] Ministère chargé de l'écologie · Programmes CEE en cours, dont PACTE Entreprises · 2026-10-23
[14] ADEME · Traçabilités de l'électricité et du gaz : garanties d'origine et limites · Août 2026 ; mise en ligne septembre 2026

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr